



NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE BUDET PRIMITIF 2023

Mairie de Villequiers
14, rue du 8 Mai 1945
18800

La loi 2015-99 du 7 août 2015 dite loi NOTRe a rendu obligatoire la rédaction d'une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.villequiers.fr>

I. LE CADRE GENERAL DU COMPTE ADMINISTRATIF

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité. Dans ces deux sections, il y a lieu de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- les dépenses et recettes réelles, qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- les dépenses et recettes d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie, exemple : amortissements, travaux en régie...

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux.

Pour le BP 2023, l'excédent de fonctionnement cumulé a été diminué de 6 000 € pour être affecté en recette d'investissement - compte 1068 -

Cette section s'équilibre à 454 679,11 €

| DEPENSES 2023 | | RECETTES 2023 | |
|--|-------------------|--|-------------------|
| Chapitres | Montant | Chapitres | Montant |
| 011 charges à caractère général | 172 860,59 | 013 atténuation de charges | 1 736,10 |
| 012 charges de personnel | 153 000,00 | 70 produits de services | 4 076,38 |
| 65 autres charges de gestion courante | 60 885,00 | 73 impôts et taxes | 162 900,00 |
| 66 charges financières | 9 500,00 | 74 dotations et participations | 75 292,00 |
| 67 charges exceptionnelles | 4 000,00 | 75 autres produits de gestion courante | 43 908,00 |
| 68 dotations aux provisions pour risques | 1 500,00 | 77 produits exceptionnels | 340,00 |
| | | | |
| SOUS TOTAL | 401 745,59 | SOUS TOTAL | 288 252,48 |
| 042 opération d'ordre transfert section | 3 933,52 | 002 excédent de fonctionnement | 166 426,63 |
| 023 virement à la section d'investissement | 49 000,00 | | |
| TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | 454 679,11 | TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT | 454 679,11 |

⇒ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont regroupées par article et par chapitre en 6 catégories :

- **Chapitre 011** : charges à caractère général. Elles contiennent notamment la gestion des bâtiments communaux, l'énergie, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures administratives, les dépenses afférentes aux cérémonies officielles, les cotisations et taxes diverses.
En 2023, programmation d'enfouissement du réseau ORANGE route de Baugy pour un montant de 22 175 €. Certains travaux de rénovation des bâtiments publics et de voirie, jusqu'alors inscrits en investissement sont désormais financés en fonctionnement du fait qu'ils bénéficient de la récupération de TVA.
- **Chapitre 012** : charges afférentes aux rémunérations du personnel, les charges salariales et patronales. Augmentation du point d'indice au 01/07/2022, avancement de grade des adjoints techniques, augmentation des cotisations patronales CNRACL.

- Chapitre 65 : autres charges de gestion courante. Elles regroupent la redevance pour les logiciels métiers (gestion financière, paie, état-civil, élection...) la subvention aux associations, la contribution au SDE18, au SDIS, ainsi que l'indemnité et la cotisation retraite des élus.
- Chapitre 66 : charges financières. Cela concerne les intérêts d'emprunts pour un montant de 9 500 € correspondant à 7 prêts
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles. Elles correspondent à l'annulation de titres sur des exercices antérieurs.
- Chapitre 68 : opération d'ordre. Il s'agit de dotations aux amortissements qui ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement.

⇒ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale,
- Les dotations de l'Etat et participations d'autres collectivités, dont la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Les produits des services,
- Les produits financiers et exceptionnels.

- Chapitre 013 : atténuations de charges. remboursement d'indemnités maladie ou supplément familial.
- Chapitre 70 : les produits des services. Ce sont les recettes des produits d'exploitation du domaine public tels que les concessions de cimetière, les redevances d'occupation du domaine public.
- Chapitre 73 : les ressources fiscales. Impôts locaux (taxe foncière sur le bâti et non-bâti, taxe habitation sur résidences secondaires. Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes FPIC). Taxe de séjour, taxe d'aménagement.
- Chapitre 74 : les dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, dotation solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, allocation compensatrice taxes habitations.
- Chapitre 75 : autres produits de gestion courante. Chapitre qui concerne principalement les revenus locatifs divers (baux ruraux, logements communaux, salle des fêtes), les indemnités compensatrices perçues pour le fonctionnement de l'Agence Postale Communale.
- Chapitre 77 : les produits exceptionnels. Ce sont des sommes liées en particulier à des dégrèvements de taxes foncières, des remboursements de sinistres, des dons.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les recettes d'investissement telles que les subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus ou qui ont été réalisés, le versement du fonds de compensation sur la TVA..

Cette section s'équilibre à 175 339,60 €

| DEPENSES 2023 | | RECETTES 2023 | |
|--------------------------------------|------------|--|------------|
| Chapitres | Montant | Chapitres | Montant |
| 16 emprunts et dettes assimilées | 20 930,00 | 024 produits de cessions | 23 500,00 |
| 20 immobilisations incorporelles | 6 226,44 | 10222 FCTVA | 1 800,19 |
| 204 subventions d'équipement versées | 68 714,58 | 1068 excédents de fonctionnement capitalisés | 6 000,00 |
| 21 immobilisations corporelles | 74 954,18 | 13 Subventions d'investissement | 21 000,00 |
| 23 immobilisations en cours | 4 514,40 | 165 dépôts et cautionnements reçus | 1 930,00 |
| SOUS TOTAL | | SOUS TOTAL | 54 230,19 |
| | | 001 solde d'exécution reporté | 68 175,89 |
| | | 021 virement de la section de fonctionnement | 49 000,00 |
| | | 040 opération d'ordre transfert section | 3 933,52 |
| TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 175 339,60 | TOTAL SECTION INVESTISSEMENT | 175 339,60 |

⇒ Les dépenses d'investissement :

Répartition par nature des dépenses :

- Chapitre 16 : emprunts et cautionnement - Dépense obligatoire pour le remboursement du capital qui s'élève en 2023 à 19 000 € pour 7 prêts. Caution des logements pour 1 930 €
- Chapitre 20 : immobilisations incorporelles - Levé topographique et nettoyage du réseau EP avec inspection caméra route de Baugy
- Chapitre 204 : subventions d'équipement versées – Extension (2^{ème} partie) éclairage public parking route de Laverdines, enfouissement des réseaux électriques route de Baugy (1^{ère} tranche)
- Chapitre 21 : immobilisations corporelles - Remplacement PAC mairie, ossuaire cimetière, aménagement parking cimetière, aménagement points apports volontaires (cimetière et route de Laverdines), raccordement ancienne poste à la microstation, création de busages de fossés.
- Chapitre 23 : immobilisations en cours – Mission d'assistance technique par Cher Ingénierie des Territoires dans le cadre des travaux de sécurisation et d'aménagement d'une liaison douce route de Baugy.

⇒ Les recettes d'investissement

- Chapitre 024 : produits de cession – vente du bâtiment ancienne poste
- Chapitre 10 : 10222 FCTVA récupérée sur les dépenses d'investissement faites en N-2.
 - o 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé (affectation du résultat nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement)
- Chapitre 13 : Fonds Verts (subvention Etat) aide attribuée pour les candélabres route de Baugy suite à l'enfouissement des réseaux électriques.
- Chapitre 16 : caution des logements

